



Rhône-Alpes Région



# InFoMail 2009 07 28 21



## Plan de soutien à l'emploi pour 500 000 jeunes.

- ✚ La crise économique que nous traversons aggrave le problème structurel que connaît notre pays sur l'emploi des jeunes depuis de trop nombreuses années.
- ✚ Pour y remédier, le Président de la République a annoncé le 24 avril 2009 un plan de soutien à l'emploi pour 500 000 jeunes.

\*\*\*\*\*

## Mesures Jeunes Actifs

✚ **5 mesures exceptionnelles et applicables immédiatement** pour faciliter l'insertion des jeunes de **moins de 26 ans** dans le monde de l'entreprise : des aides substantielles pour tout employeur qui décide de recruter un jeune **jusqu'au 30 juin 2010**.

### Des avantages pour vous !

### Une chance pour eux !

#### 1 - Contrats Initiative Emploi

L'Etat aide les entreprises à recruter des jeunes de moins de 26 ans ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent à un Bac+3 ou qui ont du mal à accéder à l'emploi.

#### 2 - Apprentissage : Zéro charges

Les embauches d'apprentis sont exonérées de cotisations sociales pendant 12 mois (dispositif étendu aux entreprises de 11 salariés et plus).

#### 3 - Apprentissage : une aide de 1.800 € pour 1 apprenti en plus

Les entreprises de moins de 50 salariés qui embauchent leur premier apprenti ou un apprenti supplémentaire peuvent bénéficier de cette aide.

#### 4 - Contrat de professionnalisation

Une aide exceptionnelle de 1.000 à 2.000 € selon la qualification du jeune et sa durée de travail effectif.

#### 5 - Stagiaires

Aide exceptionnelle de 3.000 € à l'embauche avant le **30 septembre 2009** d'un stagiaire de moins de 26 ans.





\*\*\*\*\*

✚ **Pour de plus amples renseignements sur ces mesures :** [téléchargez ICI la brochure de communication.](#) **ainsi que** [la brochure d'information complète.](#)

✚ Un **espace internet dédié** est à votre disposition pour vous apporter des informations plus détaillées et pour vous permettre de télécharger les formulaires de demande d'aides à l'embauche des jeunes.

✚ Retrouvez toutes les mesures en faveur de l'emploi des jeunes sur : <http://www.nosemplois.gouv.fr/Mesure/36/Mesures-emplois-jeunes>

**Pour bénéficier de ces mesures :**  
1 - Téléchargez et complétez le formulaire correspondant sur  
[www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs](http://www.entreprises.gouv.fr/jeunesactifs)  
2 – Adressez-vous au Pôle Emploi le plus près.